



**Commune de  
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 22 FEVRIER 2022**

**Nombre**

De conseillers  
en exercice : 11  
De présents : 11  
De votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : Mrs. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, BUQUET Christian, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PIGACHE Romuald, Mmes DUBRULLE Perrine, DUBOIS Gaëlle, PAYEN Odile, SZYMANEK Sandra

Secrétaire : M.LALY Olivier

**2022/03**

**OBJET :**  
**Prêt bancaire travaux de  
voirie**

M. Le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de voirie rue de Beaumetz, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR sur une durée de 15 ans avec une périodicité de remboursement trimestrielle. Il présente les caractéristiques des offres reçues :

Banque	Taux Fixe	Frais de dossier	Echéance et coût total du crédit
Banque Postale	1,23 %	200,00€	Echéance constante 2751,54€/3mois Coût total du crédit: 14 594,9 €
Caisse d'Epargne	1,46 %	300,00 €	Echéance constante 2788,28€/3mois Coût total du crédit: 17 296,80 €
Crédit Agricole	1,16 %	300,00 €	Echéance constante 2727,42€/3mois Coût total du crédit: 13 645,11 €
Crédit Mutuel	Non répondu		

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement et les conditions générales de chaque offre, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

De retenir l'offre du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Prêt : 150 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt: 15 ans
- Objet du contrat de prêt : Financer les investissements
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,16 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Commission d'engagement : 300,00 EUR

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**23 février 2022**

et que la convocation du Conseil avait été faite le  
**17 février 2022**

Le Maire,  
Julien BELLENGIER

Article 2 :

Le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec le Crédit Agricole.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Julien BELLENGIER